

**Arrêté fixant la composition du jury de l'examen professionnel  
pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle  
de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

**ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2024**

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**

- Vu L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Education nationale ;
- Vu L'arrêté du 28 janvier 2009 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté 2017-004 du 20 juillet 2017 portant création du service interacadémique des concours administratifs, techniques, sociaux et de santé ;
- Vu L'arrêté du 18 septembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu Les propositions de la présidente de jury ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est constitué comme suit :

**Présidente**

Madame Laëtitia VERMEULEN DSDEN du Nord (59)  
*Cheffe de la division des affaires générales*

**Vice-président**

Monsieur Dimitri LANCEL Lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise (60)  
*Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*

**Membres du jury**

Monsieur Philippe CARLU Lycée Cassini de Clermont (60)  
*Attaché principal d'administration de l'État*

Monsieur Christian DAHENNE Lycée Jean Monnet de Crépy-En-Valois (60)  
*Attaché d'administration de l'État*

Madame Claire ÉVRARD Lycée Pierre Méchain de Laon (02)  
*Attachée principale d'administration de l'État*

Monsieur Stéphane FOLLET Collège Sagebien d'Amiens (80)  
*Personnel de direction hors classe*

Monsieur Philippe GEISEN Collège Françoise Dolto de Lamorlay (60)  
*Personnel de direction hors classe*

Monsieur Cédric LAMOUR Rectorat d'Amiens (80)  
*Attaché principal d'administration de l'État*

Monsieur Rachid LASRI <i>Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche</i>	Lycée Jean-Baptiste Delambre d'Amiens (80)
Madame Rachida MIRI <i>Attachée d'administration de l'État</i>	DSDEN de l'Aisne (02)
Madame Delphine MORESCHI-JOLY <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	DSDEN de l'Aisne (02)
Madame Pauline NEGRO <i>Personnel de direction</i>	Collège Édouard Herriot de Nogent-sur-Oise (60)
Madame Delphine PLUQUET <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Nadia THIAM <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Lycée Paul Claudel de Laon (02)

**Article 2** : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Amiens, le 23 novembre 2023

**Pierre MOYA**

